

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2014

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1667 (Rect)

présenté par

M. Abad, M. de Courson, M. Straumann, M. Lequiller, M. Solère, Mme Rohfritsch, M. Martin-Lalande, M. Ginesy, M. Decool, Mme Marianne Dubois, M. Daubresse, Mme Genevard, M. Mathis, M. Albarello, Mme Louwagie, M. Gorges, M. Morel-A-L'Huissier, M. Chartier, M. Vitel, M. Luca, M. Delatte, M. Perrut, M. Hetzel, M. Leboeuf, Mme Duby-Muller, M. Philippe Armand Martin, M. Breton et M. Fasquelle

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« et participe à l'élaboration d'une communauté européenne de l'énergie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Lors de la conférence environnementale organisée à la mi-septembre 2013, le président de la République François Hollande avait estimé que « l'Europe pourrait décider d'être aussi une communauté européenne de l'énergie », « au-delà de la simple défense d'une zone monétaire ou d'un espace commercial ». « Une Communauté européenne de l'énergie dans laquelle la France et l'Allemagne pourraient constituer une avant-garde en lançant une coopération entre les entreprises de nos pays engagées dans la transition énergétique ».

Pourtant, dans le projet de loi actuel sur la transition énergétique pour la croissance verte, il n'y a aucun élément qui va dans ce sens.

Néanmoins, il paraît nécessaire d'établir et de participer à l'élaboration d'une coopération renforcée pour un bouquet énergétique commun. La Communauté européenne du charbon et de l'acier est d'ailleurs un bon modèle. L'Europe doit être capable de produire, transformer et transporter par lui-même l'énergie qu'il consomme. L'Europe doit également travailler à son indépendance énergétique et de sécurité d'approvisionnement.

C'est en marchant ensemble que les États membres de l'Union Européenne pourront faire la différence et pourront véritablement changer la donne, en s'accordant sur une politique commune de transition énergétique.